COMMUNE DE RENNO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Henri PINNA – Joseph MELGRANI – Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT - Notaires associés – Pôle d'activités de Porticcio Local n°12 20166 GROSSETO-PRUGNA

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 09 juillet 2020, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Marie Françoise BORGOMANO, veuve LECA demeurant à AJACCIO. Née à RENNO le 19 juin 1920 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A RENNO (Corse-du-Sud):

1)Dans une maison d'habitation, cadastrée section B $N^{\circ}189$ lieudit POGGIO pour 89 ca. Le lot $n^{\circ}1$, soit un appartement au premier étage et une cave en rez-de-chaussée ;

2)Diverses parcelles, cadastrées section B lieudit PIANE numéros 342 pour 04 a 88 ca, 344 pour 01 a 15 ca, et 346 pour 01 a 25 ca;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI